Image not found or type unknown

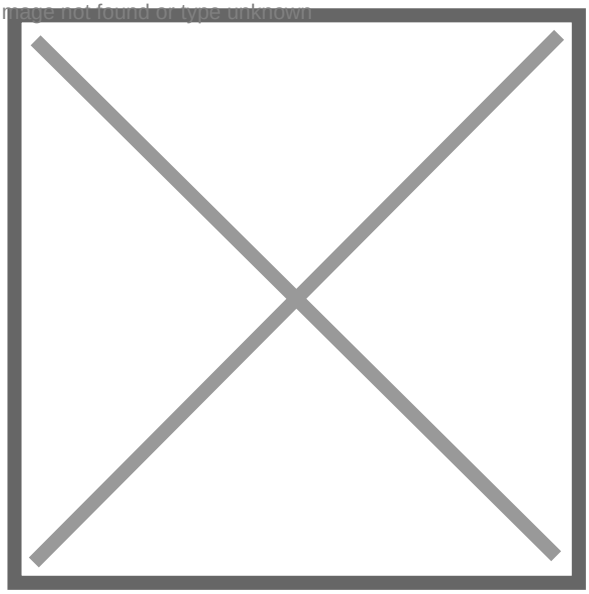

annulation d'un regroupement famillial

Par **samir**, le **17/08/2009** à **15:05**

Bonjour,
je suis un ressortissant Algérien avec une carte de séjour, j ai ramenai ma famille dans le cadre d'un regroupement familiale en mars 2008, en octobre de la même année ma femme a quitté le domicile conjugale en mon absence et elle a pris mon fils âgé de 07 ans avec elle sans laisser de trace, j'ai fait une main courante et deux témoignage sur écrit le jour même, après 28 jours elle est revenu et depuis la vie entre nous est devenue infernale car depuis j'ai su quelle est venue juste pour les papier, actuellement , je l'ai laisser en Algérie , j'ai pris sa carte de séjour de 10 ans et je veut faire une annulation de regroupement familial.
* que dois-je faire? et à qui je peu m'adresser?
merci de me renseigner.
cordialement

Par **Samir khlif**, le **08/12/2019** à **09:19**

je veux bien annuler ma demande pour le regroupement familial merci

Par **jodelariege**, le **08/12/2019** à **11:10**

bonjour

vous pouvez vous adresser à l'OFIL de votre région...

Par **amajuris**, le **08/12/2019** à **16:48**

bonjour,

vous pouvez également vous adresser à votre préfecture en indiquant votre situation.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés